

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2025

Référence
2025-26

Objet de la délibération
Travaux : reprise de concession sans caveau dans le cimetière communale. Délibération modificative de la délibération du 05 mars 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	8	9

Date de la convocation
03/04/2025

Date d'affichage
03/04/2025

Vote
<b>A l'unanimité</b>  Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Marners  
Le : 16/04/2025

Et

Publication ou notification du :  
16/04/2025

L' an 2025 et le 11 Avril à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle Associative Camille Montchâtre sous la présidence de BOURGOIN Pascal, Maire

**Présents** : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes : GRIGNÉ Valérie, MOULIN Valérie, OUARDIRHI Roselyne, MM : BLOT Mickaël, FAYOLLE Stéphane, FOUQUERAY Olivier, GORGET Stéphane

Excusé(s) ayant donné procuration : M. DEMANGELLE Laurent à M. BOURGOIN Pascal

Excusé(s) : Mmes : BARBIER Gwenaëlle, BRETON Patricia, MM : CHAMPION Jean-François, DUBOIS Jean-Paul

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FAYOLLE Stéphane

**Objet de la délibération** : Travaux : reprise de concession sans caveau dans le cimetière communale. Délibération modificative de la délibération du 05 mars 2025

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux le devis concernant la procédure de reprise des concessions, terrains non concédés, sans caveaux, dans le cimetière communal.

Il explique qu'il convient de modifier la délibération n°2025-18, puisque le devis présenté avait été établi en 2024, et que depuis l'entreprise VAUTCARANNE a augmenté ses prix.

Il présente donc le nouveau devis qu'il a négocié auprès de l'entreprise pour les travaux des reprises des concessions.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents décide :

- d'accepter le devis présenté de l'entreprise VAUTCARANNE de La Ferté-Bernard pour un montant de 10 125 € TTC pour le carré n°2,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce devis.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 16/04/2025  
Le Maire  
Pascal BOURGOIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200625-20250411-2025-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2025  
Publication : 16/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

